

# **CHARTRE D'ENGAGEMENT AU CLUB DISCJONCTÉS**

## **SAISON 2023-2024**

- Le prix de l'adhésion ne comprend pas le coût des déplacements, d'hébergement et de restauration pour les compétitions. Chaque déplacement fait l'objet d'un forfait en fonction du niveau de la compétition.
- Le respect des horaires d'entraînements et des rendez-vous pour les matchs est obligatoire. Les licenciés devront se conformer aux créneaux d'entraînements qui leur sont autorisés.
- Les licenciés sont confiés au club pendant les horaires d'entraînements. Le club ne pourra être tenu responsable pendant les trajets (domicile-lieu de pratique ou lieu de pratique-domicile). Dès que l'entraînement est terminé les enfants sont sous la responsabilité des parents ou responsables légaux.
- Le club se réserve le droit de ne plus accepter un joueur aux entraînements et aux matchs si son absentéisme est trop important.
- Tout joueur devra s'assurer d'avoir une tenue pour les compétitions et devra la rendre aux responsables d'équipe à la fin de la compétition. En cas de perte ou de détérioration (non liée à la compétition) de la tenue, un remboursement de 115 euros pourra lui être facturé.
- Chaque joueur et parents de joueurs pour les mineurs s'engagent se tenir informé de la vie du club, de l'organisation des compétitions et des déplacements...
- Chaque joueur doit avoir un comportement exemplaire (sur et en dehors des terrains) permettant le bon déroulement des entraînements et des rencontres. Chacun doit respecter ses coéquipiers, entraîneurs, animateurs, dirigeants, adversaires, spectateurs, officiels, bénévoles... et leurs décisions. Tout écart peut être sanctionné par un cadre (bureau du club). Chaque joueur doit se conformer à ses décisions sous peine de sanctions supplémentaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.
- Tout matériel sportif, mobilier des salles de sport, détruit ou détérioré par un licencié lui sera facturé.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objet personnel.
- Tout joueur et parents de joueurs doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- J'autorise mon enfant à être transporté par les licenciés, bénévoles, coachs, dirigeants, parents...
- Je m'engage en tant que conducteur à avoir un permis de conduire valide et à respecter le code de la route.
- J'autorise le club à faire apparaître mon image ou l'image de mon fils/fille sur son site Internet, réseaux sociaux et autres moyens de communications (presse...).
- J'autorise les dirigeants, entraîneurs et responsables du club des Discjonctés à prendre toutes mesures et dispositions nécessaires en cas d'accident (radios, IRM, scanner, hospitalisation...)
- J'atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation.

### **En devenant licencié au club des DISCJONCTES :**

Vous adhérer à une association de loi de 1901, gérée par des bénévoles.

En aucun cas, le club ne fournit en contrepartie du paiement d'une licence, une prestation de service.

En acceptant ces conditions, ici, par votre préinscription, vous vous engagez à les respecter et à les faire respecter.

Tout manquements aux engagements pourraient entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Le Président :  
BOISSONNADE Bruno



La vice-Présidente :  
QUENAUDON Isabelle



La Secrétaire :  
BOUSSEAU Laëtitia



La Trésorière:  
LEJEUNE Nathalie

